



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-089

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2024**

**Maison de santé Claude Léger
Unité de Soins de longue durée
253 rue Pierre de Coubertin
BP 126**

73208 Albertville CEDEX

N° Finess : 730785276

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

Contact : Jean-Christophe BAU

☎ 04-79-60-28-45

✉ jean-christophe.bau@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 27 octobre 2023 de l'USLD de la Maison de santé Claude Léger, relatif aux propositions budgétaires pour l'année 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la directrice générale adjointe du Pôle social du Département de la Savoie ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240625-2024-ETSPA-089-AR
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'Unité de Soins de longue durée de la Maison de santé Claude Léger est de 30 lits.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	64,29 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	98,76 €	à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	221 208,05 €	versée par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance »		à compter du 1 ^{er} juin et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
GIR 1-2	38,92 €	
GIR 3-4	24,71 €	
GIR 5-6	10,48 €	

Article 3 - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

Groupes fonctionnels		Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	284 411,00	360 377,00
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	356 989,25	39 376,13
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	41 952,00	0,00
	Déficit	9 709,50	
TOTAL		693 061,75	399 753,13
Recettes	Titre I : <i>Produits afférents aux soins</i>	31 125,00	29 389,00
	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	0,00	370 364,13
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	661 936,75	0,00
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	0,00	0,00
	Excédent		
TOTAL		693 061,75	399 753,13

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240625-2024-ETSPA-089-AR
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, Monsieur le Président du conseil d'administration du centre hospitalier, Monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le

25 JUIN 2024

Le Président,

 Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

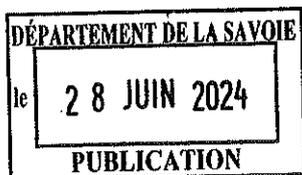
Corine WOLFF

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,

Par délégation,

 28 JUIN 2024

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Minister of Energy and Natural Resources

2024-06-25
2024-06-25

2024-06-25
2024-06-25
2024-06-25

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240625-2024-ETSPA-089-AR
Date de réception préfecture : 25/06/2024